

LITTORAL

La mer grignote inlassablement la côte

Partout, c'est le même scénario : la mer grignote inlassablement le littoral français. En Nouvelle-Aquitaine, 5.800 bâtiments, pour un montant de 2 milliards d'euros sont menacés par le recul du trait de côte. A l'échelle de la France, on parle de 8 milliards. Les enjeux sont immenses.

Olivier Chapperon

Au pied des villas jumelles et du Grand Hôtel, sur la plage de Biscarosse, un vieux bunker allemand du mur de l'Atlantique fait office de repère. Invisible l'été, il est à l'inverse exposé à la fureur des tempêtes de l'Atlantique qui s'abattent sur la côte landaise en hiver. En moyenne sur le littoral aquitain, la mer s'enfonce de 2 mètres chaque année dans les terres. Mais ce retrait peut aller jusqu'à 25 mètres en cas d'événements brutaux comme lors de la succession de tempêtes.

Bottes au pied, Vincent Bawedin, géographe chargé de mission « Gestion du trait de côte et planification » à la Communauté de Communes des Grands Lacs, suit avec attention la noria des camions qui transportent ce sable abondant au sud et cruellement absent au nord de la plage de Biscarosse.

« Entre l'hiver et l'été, l'altitude de la plage peut varier de 5 mètres, relève le scientifique. En hiver, le sable part. L'été, il revient. C'est comme un tapis roulant qui transporte les sédiments. Le littoral, comme un corps vivant, bouge. Pour accompagner ce phénomène naturel de régénération, nous ramenons du sable au pied des dunes en hiver et au printemps ».

De mi-janvier à mai, à raison d'une semaine par mois, lors des forts coefficients de marée, le même manège recommence. Environ 70.000 m³ sont ainsi charriés sur 1 km chaque année, avec une pointe à 100.000 m³ en 2020. « Pour le moment le coût de ces opérations n'est pas supérieur à la valeur des biens à défendre. Donc c'est tenable. Et puis dans les Landes, il y a une volonté de faire prévaloir le côté nature du littoral. »

Relocaliser les bâtiments plutôt que lutter vainement contre l'inéluctable

Une stratégie qui n'empêchera pas, à terme, la disparition des villas et de l'hôtel. « Si on regarde les photos aériennes on voit que la digue qui a été construite pour protéger ces bâtiments forme un cap, assure Vincent Bawedin. Tout autour, le littoral recule. Nous avons dû pour la première fois reculer le poste de secours sud de 10 mètres ».

L'une des deux villas est déjà frappée d'un arrêté de péril, interdisant son accès. Des études de relocalisation de ces bâtiments sont donc en cours.

La Communauté de communes travaille également avec l'ONF sur la revégétalisation des dunes et la canalisation des flux de touristes.

Mais ce qui est vrai à Biscarosse ne l'est pas forcément ailleurs. Les stratégies varient en fonction des enjeux.

Un peu plus au nord, à Lacanau, en Gironde, l'objectif est d'entretenir la longue digue existante dont les experts s'accordent sur une efficacité jusqu'en 2050. La station réputée pour son spot de surf compte en effet un grand nombre de bâtiments à protéger.

Au GIP Littoral, le Groupement d'intérêt public financé par les collectivités (*), « une réflexion approfondie sur la recomposition spatiale de Lacanau a été menée dès 2010, rappelle Clément Bernard, chargé de projet "stratégies d'adaptation". Mais la relocalisation des grands ensembles n'est pas faisable. Il n'y a pas les fonds et pas de cadre juridique. On assure la protection a minima jusqu'en 2050, le temps de trouver une solution. »

En Nouvelle-Aquitaine, malgré la protection du cordon dunaire, 580 bâtiments sont directement menacés par le recul du littoral. Un nombre porté à 5.800 si aucun entretien n'est réalisé sur les ouvrages de défense, soit, en valeur, 2 milliards d'euros. Il est de 8 milliards d'euros à l'échelle de la France qui compte 5.500 km de côtes. C'est dire l'ampleur du chantier alors que de plus en plus de Français rêvent de s'installer sur le littoral...

(*) L'État, la Région, les Départements des Pyrénées-Atlantiques, des Landes, de la Gironde, de la Charente-Maritime et les communautés de communes adhérent au GIP, soit 23 membres au total.

Des plans de gestion mais aussi des actions d'urgence

Sur les côtes de Normandie, de la Mer du Nord, de Méditerranée ou de Bretagne, le phénomène est partout le même. Le trait de côte recule et pas seulement là où le littoral est constitué de sable.

L'indicateur national de l'érosion côtière, un outil développé par le Cerema, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement basé à Clermont-Ferrand, indique que « tous les départements français sont concernés par le recul du trait de côte, mais sur des linéaires plus ou moins importants. Ainsi cinq départements (Seine-Maritime, Charente-Maritime, Gironde, Hérault et Bouches-du-Rhône) possèdent au moins de 50 % de leurs côtes en recul, alors que les quatre départements bretons, la Loire-Atlantique, la Corse-du-Sud, la Martinique et Mayotte ont moins de 10 % de valeurs en recul ». Pour autant, dans le département des Côtes-d'Armor qui ne présente que 4 % de recul sur son linéaire côtier, des reculs peuvent être problématiques car beaucoup plus marqués ponctuellement.

Si dans les zones côtières où les falaises dominent l'évolution est faible, « les côtes basses sableuses présentent les taux d'évolutions les plus importants et les plus contrastés avec 37 % de valeurs en recul, 23 % en avancée et 40 % stables », précise l'indicateur.

Des plans établis mais aussi l'urgence

La mise en place de plans de gestion de l'érosion du littoral par les collectivités n'empêche pas les réponses d'urgence. Chaque hiver, lors de tempêtes de plus en plus régulières et violentes, des pans de falaise s'effondrent, des dunes disparaissent et des réponses d'urgence doivent être prises. En début d'année, le maire du Pouliguen en Loire-Atlantique, où la mer grignote 8 cm de falaise par an, a été contraint de prendre un arrêté afin d'interdire l'accès pour une durée illimitée à l'une des plus belles plages du secteur. La tempête Bella conjuguée aux infiltrations d'eau dans la roche a fait s'effondrer la falaise.

Dans la commune d'à côté, à Batz-sur-Mer, 300 mètres de sentier littoral sont interdits pour une durée là encore illimitée en raison du risque d'éboulement de la corniche.

À Agon-Coutainville dans la Manche, la municipalité a été contrainte de planter 200 piquets de 5 mètres de châtaigniers afin de limiter l'érosion due aux tempêtes sur la plage sud. En 5 ans, la plage a en effet reculé de 80 mètres et les tempêtes de cet hiver n'ont fait qu'accélérer le phénomène. Coût : 200.000 € pris en charge à 80 % par l'État. Des oyats, des graminées à longues racines vont être également plantées.

À Soulac-sur-Mer, le Signal n'est plus l'actualité

GIRONDE. 2021 devrait voir disparaître du paysage côtier de Soulac-sur-Mer, le Signal, cet immeuble de 78 appartements, symbole de l'érosion du littoral. Après des années de procédure, l'État va verser 7 M€ d'indemnisation aux propriétaires. Les premiers chèques seront signés lundi et remis à 14 propriétaires. L'immeuble sera alors détruit.

Le bâtiment est emblématique d'une situation très particulière à Soulac-sur-Mer et au Verdon-sur-Mer, la cité balnéaire située à la pointe nord de la Gironde. En 100 ans, le trait de côte a reculé de 300 m, soit 3,3 m par an. Depuis 2013, le phénomène s'accélère avec des reculs compris entre 6 à 8 m par an en moyenne et pouvant atteindre jusqu'à 10 m par an sur la plage des Naïades à Soulac. Entre 2013 et 2018, 1,8 million de m³ de sable ont ainsi disparu à Soulac sur les 4,6 km entre la pointe de la Négade et la plage des Naïades. Pour freiner le phénomène la Communauté de communes de Médoc Atlantique travaille sur trois axes, l'entretien des ouvrages de défense existants, la relocalisation des biens et le réensablage du trait de côte. (Photo S. Lefevre)

SUBMERSION

La submersion, l'autre risque

Chacun a encore en mémoire les images de dévastation apportée par la tempête Xynthia, en Charente-Maritime notamment. Des zones pavillonnaires totalement inondées et aujourd'hui encore des traumatismes irrémédiables. Pour faire face à de tels événements liés aussi à l'érosion, des infrastructures existent. Mais tous les habitants des zones concernées par ces risques n'en bénéficient pas.

À l'image de l'île d'Oléron, où 216 habitations ne bénéficient pas de protection. La communauté de communes de l'île a ainsi proposé aux propriétaires de les accompagner afin de réaliser un diagnostic et des travaux, tel que la pose de bardeaux ou de clapets anti-retour. Si les travaux sont réalisés l'État, le Conseil départemental et la Communauté de communes en prendront la charge. Il ne faut toutefois pas que le montant des travaux dépassent 10 % de la valeur vénale du bien.